

BROCANTE DU 18 MAI 2025 – PARKING DU PIR (avenue de Beaumont)

Agents communaux et associations locales

A retourner à l'Hôtel de ville – 1 place du 19-Mars-1962
95470 Fosses - Tél : 01 34 47 40 13

NOM :	_____	Prénom	_____
Adresse :	_____		
Code Postal :	_____	Ville :	_____
Tél. :	_____	Email :	_____@_____
Service (Pour les employés communaux) :	_____		

Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription (tout dossier incomplet ne sera pas traité) :

- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse (sauf si l'inscription se fait sur place)
- Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité
- Statut de l'association précisant la possibilité de vente de produits

Inscriptions dans nos bureaux le jeudi de 14h30 à 19h30, du 17 mars au 9 mai 2025.

Au-delà du 9 mai, les inscriptions seront traitées en fonction des places restantes.

Journée portes ouvertes : le samedi 29 mars de 10h00 à 11h45 – Hall de la mairie.

Tarif : 1 emplacement équivaut à **une place de parking** soit **10 €** la place. (Si vous souhaitez garder votre véhicule sur place, il faudra prendre 2 emplacements)

Je réserve emplacement(s) au prix de € = €

- Chèque à l'ordre de **RM ANIM VIE SOCIALE LOCALE FOSSES**
 Espèces

Si vous souhaitez garder le même emplacement que l'an passé ou être placé à côté d'une personne en particulier, merci de le signaler ci-dessous et de faire vos envois groupés.

Place 2024 : Allée Place n° Placement à côté de :

OBJET DE LA VENTE : (à préciser obligatoirement)

Engagement du déclarant :

Je soussigné (NOM, prénom)....., certifie exacts les renseignements ci dessus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Déclare :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature.
 Avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature.

Toute fausse déclaration constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal et est punie d'une amende de 15 000 € conformément à l'art. L. 310-5 du code de commerce. La connaissance de ces dispositions et des arrêtés municipaux décharge les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives.

Fait à _____,

Le _____

Signature de l'exposant

La Maire

Jacqueline HAESINGER

Le numéro de votre emplacement est le :

ATTENTION : Ce bulletin est à présenter obligatoirement à votre arrivée

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par la Loi n° 2004-801 du 06 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant auprès de la Direction de l'Education et de la Vie Locale.

- En cochant cette case, vous acceptez de recevoir par e-mail des informations de la Direction de l'Education et de la Vie Locale.
 En cochant cette case, vous acceptez de recevoir par e-mail des informations pratiques, des actualités sur la ville.